



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ASSURANCE DES MAISONS APPARTENANT AUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION ET AU PERSONNEL DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brbi.bi et le quotidien « **LE RENOUVEAU** », lance un Avis d'Appel d'Offres ouvert pour l'assurance des maisons appartenant aux membres du Comité de Direction et au Personnel de la Banque de la République du Burundi pour douze (12) mois à compter du **14 février 2026**.

L'étendue de la couverture qui précise les risques de base et connexes ainsi que la composition des offres technique et financière sont détaillés dans les parties II et III du présent dossier d'appel d'offres.

2. Conditions de participation

La participation au présent marché est ouverte à égalité de conditions, à toute société d'assurance opérant au Burundi et justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour son exécution.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute société d'assurance frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brbi.bi.

3. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Monnaie de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est entièrement libellé en Franc Burundi (BIF).

5. Acquisition du DAO

Le dossier d'appel d'offres peut être acquis auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n° **2.27 bis**, Tél. (+257) **22 22 40 98**. Il est obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **cent milles de Francs Burundi (BIF 100.000)**, au compte numéro **CC11634** intitulé « **Compte transit paiement BRB/BIF** », ouverts au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

6. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à cinq millions de Francs Burundi (**BIF 5 000 000**).

La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché, et au soumissionnaire gagnant après la signature du contrat. Cependant, elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

7. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a)** Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b)** L'étendue de la couverture ;
- c)** L'évaluation des offres.

8. Contenu des offres

L'enveloppe contenant l'offre technique doit comprendre les documents administratifs et techniques suivants :

A. Documents administratifs

- a)** Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;
- b)** Un formulaire de renseignement sur le soumissionnaire (adresse fixe et connue) ;
- c)** Une copie du Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- d)** Une attestation de non-redevabilité à l'I.N.S.S., en original et en cours de validité ;
- e)** Une preuve d'achat du DAO ;

- f)** Une garantie bancaire de soumission de cinq millions ;
- g)** Une copie du registre de commerce ;
- h)** Les statuts de la société ;
- i)** Une attestation de non faillite, en cours de validité d'au plus 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- j)** Un Acte d'engagement ;
- k)** Une attestation de capacité financière d'au moins un milliard de Francs Burundi (**BIF 1 000 000 000**) délivrée par la (les) banque(s) agréée(s).

B. Documents techniques

- a)** Trois (3) bilans audités et notariés de l'assureur pour les années 2022 ; 2023 et 2024 ;
- b)** Les comptes d'exploitation pour les exercices 2022 ; 2023 et 2024 ;
- c)** Les trois (3) gros sinistres payés, par an, durant les années 2022, 2023 et 2024 avec preuve de paiement à l'appui ;
- d)** La copie d'un contrat de réassurance en cours d'exécution ;
- e)** Le détail des risques à couvrir tel que spécifiés au point II du présent Dossier d'Appel d'Offres ;
- f)** Le délai d'indemnisation en cas de sinistre à partir du moment où l'assuré a déposé tous les documents requis.

C. L'offre financière

L'offre financière comprendra :

- a)** Un formulaire de soumission déterminant le montant global de la prime annuelle à payer ;
- b)** Un bordereau des prix détaillant les indemnités à régler en cas de survenance de sinistre.

NB :

1. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés au niveau administratif constitue une cause de rejet de l'offre.
2. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut énumérés au niveau technique fera objet du rejet de l'offre ;
3. Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne seront pas acceptés.

9. Présentation des offres

Les offres de prix, Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise (TVAC), seront présentées dans une enveloppe sous pli fermé et cachetée portant la mention « **Offre pour l'assurance des maisons appartenant aux membres du Comité de Direction et au Personnel de la Banque de la République du Burundi** ».

Elles seront rédigées en langue française et seront présentées en six (6) exemplaires dont un (1) portant la mention « **ORIGINAL** » et cinq (5) copies. En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi, siège

1, Avenue du Gouvernement

BP 705 Bujumbura

Téléphone : (+257) 22 20 40 00

Fax : (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la forme ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

10. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent être déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le 14/01/2026 à 10 heures.

L'ouverture des offres techniques aura lieu le même jour à 10h 30 minutes dans la salle des réunions de la BRB située au 4^{ème} étage en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent.

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

11. Délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre

Le délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de dépôt de déclaration du sinistre.

12. Délai d'exécution du marché

Le soumissionnaire retenu ou attributaire doit assurer les maisons appartenant aux membres du Comité de Direction et au Personnel de la Banque de la République du Burundi durant **une période d'une (1) année**, à compter de la date d'expiration du marché d'assurance en cours d'exécution C'est-à-dire que le nouveau marché prendra effet à partir du **14/02/2026**.

13. Critères d'évaluation des offres

I. Les offres techniques seront analysées selon les éléments ci-dessous et cotées sur soixante-dix (70) points

- a) Trois (3) bilans audités et notariés de l'assureur pour les années 2022 ; 2023 et 2024.
- b) Les comptes d'exploitation pour les exercices 2022 ; 2023 et 2024 ;

Le compte présentant un solde créiteur supérieur aux autres sur les trois derniers exercices considérés obtiendra la totalité des points. Les autres comptes auront la note inversement proportionnelle.

- c) Les trois (3) gros sinistres payés, par an, durant les années 2022, 2023 et 2024 avec preuve de paiement à l'appui (quittances et copies des chèques ou ordre de virement) ;

Le soumissionnaire qui aura payé durant les années 2022, 2023 et 2024 un gros montant d'indemnités par rapport aux autres aura la totalité des points. Une note inversement proportionnelle sera attribuée à chacun des soumissionnaires restants.

- d) La copie d'un contrat de réassurance en cours d'exécution ;
- e) Le détail des risques à couvrir tel que spécifiés au point II du présent Dossier d'Appel d'Offres ;
- f) Le délai d'indemnisation en cas de sinistre à partir du moment où l'assuré a déposé tous les documents requis.

II. L'analyse de l'offre financière /30 points

L'analyse de l'offre financière tiendra compte du montant global de la prime annuelle à payer et des indemnités à régler en cas de survenance de sinistre.

Le soumissionnaire ayant proposé le montant global de la prime annuelle le **moins élevé**, pour une couverture plus étendue, par rapport aux autres aura **le maximum** des points. Les autres soumissionnaires auront une note inversement proportionnelle.

14. Critères d'attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse. La notification de l'attribution se fera par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de l'attribution, l'attributaire du marché dispose d'un délai de cinq (5) jours calendaires pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat y relatif.

15. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement ou chèque bancaire suivant les instructions données par le soumissionnaire gagnant.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter dès la date d'ouverture des offres.

17. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être obtenu au siège de la Banque de la République du Burundi, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 5 du présent avis d'appel d'offres.

18. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brbi.bi.

Fait à Bujumbura, le 19/12/2025

